



Double carte séjour (espagnol français)

Par **Abitman kamal**, le **13/10/2016 à 22:58**

Bonjour

J'ai double carte séjour espagnol , français,

Je veux savoir c'est je fais une demande pour la nationalité en France ça pose un problème ?

Et ce que faut que je le déclare le temps de faire la demande (carte séjour de Espagne)?

Merci cordialement

Par **youris**, le **13/10/2016 à 23:17**

bonjour,

dès l'instant où vous remplissez les conditions exigées pour obtenir votre naturalisation, je ne vois pas de problème.

Vous devez justifier d'une résidence habituelle en France pendant les 5 années qui précèdent le dépôt de votre demande, c'est à dire avoir le centre de vos intérêts matériels et de vos liens familiaux.

vous devez prouver la régularité de votre séjour avec votre carte de séjour française.

salutations